

## Actualisation des opérations en Afrique australe

### A. Analyse de la situation

La région de l'Afrique australe comprend près de 9,5 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 0,4 million de déplacés internes et près de 1,1 million de réfugiés et de demandeurs d'asile. Ce chiffre inclut aussi environ 2 millions de déplacés internes ayant regagné leur lieu d'origine en République démocratique du Congo.

Plus de 81 % des personnes relevant de la compétence du HCR dans la région viennent de la République démocratique du Congo. Depuis le milieu de l'année 2019, l'augmentation de la violence dans l'est du pays a fait grimper le nombre de déplacés internes à près de 6 millions, faisant de la République démocratique du Congo l'une des plus importantes situations de déplacés internes au monde et la plus importante de l'Afrique subsaharienne. La population de réfugiés et de demandeurs d'asile la plus nombreuse de la région vient aussi de la République démocratique du Congo, 922 000 Congolais étant accueillis dans 20 pays africains.

Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, plus d'un million de personnes ont été déplacées au cours des six derniers mois seulement. Le HCR a déclaré une situation d'urgence interne de niveau 3 pour ces provinces en novembre 2019, qui a déclenché l'activation des procédures d'urgence et a permis d'accélérer l'accès à des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires. Plus récemment, des violences et de nouveaux déplacements ont été signalés dans la région du Kasai. En plus de ces situations d'urgence, une flambée de l'épidémie d'Ebola a été signalée le 1<sup>er</sup> juin 2020 dans la province de l'Équateur et des inquiétudes existent quant à la possibilité d'une propagation de la COVID-19 dans la même région. L'accès humanitaire est resté problématique à cause de l'insécurité et a été rendu encore plus difficile par les restrictions du mouvement et les mesures préventives liées à la COVID-19.

Pour faire face à la dimension régionale du problème, le HCR continue à diriger la coordination du Plan de réponse régional interinstitutions en faveur des réfugiés pour la situation en République démocratique du Congo. Ce plan vise à fournir une protection et une assistance aux plus vulnérables, à améliorer les possibilités de trouver un moyen d'existence, et, conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, à contribuer à la satisfaction des besoins des populations d'accueil et à renforcer la coexistence pacifique. Les besoins nécessaires sont aussi pris en compte dans le Plan mondial de réponse humanitaire à la COVID-19 et l'appel d'urgence du HCR pour le coronavirus.

Le conflit interne dans le nord-est du Mozambique, qui touche la province de Cabo Delgado, soulève des inquiétudes. La crise, qui a débuté en octobre 2017, s'est aggravée et a provoqué un déplacement forcé de grande ampleur. En septembre 2020, près de 310 000 personnes avaient été déracinées et contraintes de se réfugier dans d'autres provinces. Le pays pâtit toujours des conséquences des cyclones tropicaux Idai et Kenneth, de mars et avril 2019, qui ont touché 2,2 millions de personnes et fortement réduit la capacité des communautés locales à répondre à la situation de déplacement interne toujours en cours. Le Gouvernement du Mozambique a demandé aux organisations humanitaires, y compris au HCR, de l'aider à satisfaire les besoins des déplacés internes et des communautés d'accueil dans le pays. Dans le cadre du système existant de groupe sectoriel en faveur des déplacés internes au Mozambique, le HCR dirige le groupe sectoriel de la protection au niveau national et codirige avec le gouvernement le groupe sectoriel de la protection

dans la province de Cabo Delgado. Au regard des évolutions récentes, le HCR a déclaré une situation d'urgence interne de niveau 2 au Mozambique en août 2020, afin de renforcer la réponse de protection. Cette déclaration restera en vigueur pour une période initiale de six mois.

Les flux mixtes de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants économiques, venant de plus de 90 pays d'origine, posent des problèmes supplémentaires dans la région. De nombreux systèmes nationaux relatifs à la migration sont submergés et mal équipés pour prendre en charge les flux mixtes, laissant des milliers de personnes dans un flou juridique. Les systèmes de détermination du statut de réfugié comptent un nombre important de dossiers en retard et les pays s'appuient sur l'assistance technique et financière du HCR. Du fait de ces dossiers en retard, le traitement des demandes d'asile peut prendre des mois, voire des années.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une assistance alimentaire à la fois directe et par la distribution d'espèces dans la région, bien que les pénuries de nourriture pour les réfugiés restent un problème récurrent. Les financements insuffisants dans de nombreuses opérations se sont traduits par une diminution des rations alimentaires, touchant près de 485 000 réfugiés.

Si la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences sur la protection des réfugiés et l'apport de solutions dans la région, relativement peu de personnes relevant de la compétence du HCR ont contracté le virus. La crise sanitaire a toutefois eu des répercussions socioéconomiques négatives sur les personnes relevant de la compétence de l'Organisation et leurs communautés d'accueil. Dans certains cas, des réfugiés qui avaient été autonomes se sont tournés vers le HCR pour obtenir une assistance, manquant désespérément de nourriture et d'espèces pour payer leur loyer. Comme ailleurs, la COVID-19 a aggravé la pauvreté, les conséquences des catastrophes naturelles et de la sécheresse, les pénuries alimentaires, la faiblesse des systèmes de protection sociale, et la vulnérabilité des personnes ayant une maladie chronique, comme le VIH/SIDA.

Le HCR s'est engagé à « rester pour servir », intensifiant les mesures de préparation dans les domaines de la santé, de l'assainissement et de la sensibilisation, et renforçant son assistance directe aux réfugiés, aux déplacés internes et aux communautés d'accueil. Des approches innovantes sont apparues pour pouvoir entrer en contact avec les personnes relevant de la compétence du HCR, dont une assistance à distance en matière de protection, l'enseignement à distance et la mobilisation de la communauté autour de la prévention de la COVID-19. Mi-septembre 2020, le HCR avait fourni des masques non médicaux à 255 000 personnes, du savon à 383 000 personnes et une aide en espèces à plus de 27 000 personnes, et mis en place des dispositifs d'apprentissage à domicile pour plus de 12 000 enfants et jeunes.

## **B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales**

Lors du Forum mondial sur les réfugiés, en décembre 2019, la région de l'Afrique australe a fait preuve d'une grande volonté politique et d'un engagement résolu à soutenir le Pacte mondial sur les réfugiés. La région a annoncé 87 engagements, dont 69 ont été pris par les États et 18 par des acteurs non gouvernementaux. Les engagements des États consistent à soutenir l'intégration des réfugiés et des anciens réfugiés, à assurer l'enregistrement et l'accès à des cartes d'identité, à fournir des terres agricoles et des permis de travail, à inscrire les réfugiés dans l'enseignement supérieur, et à renforcer les procédures d'asile et les cadres juridiques relatifs à l'asile. En outre, les États ont présenté des engagements liés à l'éradication de l'apatridie lors du segment de haut niveau de la soixante-dixième session du Comité exécutif en 2019.

Toutefois, le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a entravé les progrès dans certains domaines, les États se concentrant naturellement sur les mesures de préparation en matière de santé publique et sur les dispositifs de redressement économique. Parallèlement, le Pacte mondial sur les réfugiés a fourni un cadre essentiel pour plaider en faveur de l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les programmes sociaux et les plans de réponse nationaux dans les contextes de la COVID-19 et pour nouer les partenariats nécessaires afin d'appuyer ces actions.

## Recherche de solutions durables

### *Rapatriement volontaire*

Depuis le début de l'année 2020, un total de 1 686 réfugiés sont rentrés volontairement dans leur pays : 283 du Botswana en Zimbabwe ; 322 de l'Angola en République démocratique du Congo ; 427 de la République démocratique du Congo en République centrafricaine ; et 654 de la République démocratique du Congo au Burundi, en République centrafricaine, au Congo (République du) et au Rwanda.

À cause de la fermeture des frontières visant à limiter la propagation de la COVID-19, le HCR a suspendu toutes les opérations de rapatriement volontaire en mars 2020. Avec la réouverture des frontières et à condition que les conditions soient propices au retour, les opérations de rapatriement volontaire vont reprendre.

Les consultations avec les pays concernés concernant le rapatriement volontaire de réfugiés et de demandeurs d'asile depuis la République démocratique du Congo se poursuivent. Le Gouvernement de la Namibie a demandé au Gouvernement du Burundi et au HCR de faciliter le retour de quelque 1 000 réfugiés burundais résidant dans le camp de réfugiés d'Osire et les discussions sur le sujet sont en cours.

### *Intégration locale*

La pandémie de COVID-19 a ralenti la mise en œuvre de nombre des engagements relatifs à l'intégration locale pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. Toutefois, des progrès ont été accomplis en matière d'intégration, par exemple en République du Congo, où les réfugiés sont intégrés à un projet portant sur un dispositif de sécurité sociale financé par la Banque mondiale.

En Zambie, les efforts déployés en vue de l'intégration locale des anciens réfugiés angolais et rwandais se poursuivent avec une aide visant à assurer leur autonomie et leur inclusion socioéconomique, et une assistance continue d'être prodiguée aux personnes qui ont des besoins spécifiques. La Zambie a également intégré les écoles et les établissements de santé de toutes les zones d'installation de réfugiés dans les systèmes nationaux, et a fourni des enseignants et du personnel médical à ces écoles et à ces établissements médicaux. Au Zimbabwe, un dispositif visant à étendre les possibilités de parvenir à l'autonomie grâce à des activités agricoles bénéficie de fonds de la Banque africaine de développement. En Namibie, quelque 2 400 réfugiés angolais reçoivent de l'aide pour obtenir le droit de résidence permanente ; environ 1 800 réfugiés ont déjà reçu leur permis de résidence.

En 2021, des approches de l'installation dans le cadre desquelles les réfugiés vivent aux côtés des communautés d'accueil seront mises en œuvre au Malawi et au Mozambique, puis étendues à la Zambie.

### *Réinstallation*

La réinstallation dans la région de l'Afrique australe a été fortement limitée, passant de 4 700 places en 2019 à environ 1 500 en 2020. Le HCR établit actuellement le relevé des possibilités existant pour la région, conformément à sa stratégie de trois ans sur la réinstallation et les voies d'admission complémentaires (2019-2021). L'Organisation élabore également des stratégies pour les voies d'admission complémentaires, comme le regroupement familial, les possibilités d'éducation, les possibilités d'emploi, les voies humanitaires et les parrainages privés.

## Promotion d'un environnement favorable à la protection

En Afrique du Sud, le HCR et le gouvernement ont préparé un plan visant à résorber les dossiers de quelque 1 500 personnes en attente de traitement dans la procédure d'appel pour la détermination du statut de réfugié. Le Malawi a reconnu certains groupes de demandeurs d'asile de la République démocratique du Congo sur une base *prima facie*. La République du Congo a aussi adopté une loi sur l'asile qui énonce les critères d'éligibilité au statut de réfugié et garantit une protection aux réfugiés sur tout son territoire.

Le HCR renforce ses partenariats avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres organisations régionales. Ce travail a pour but d'harmoniser les normes de gestion des réfugiés et de l'asile, de prendre en charge les mouvements mixtes, de lutter contre

l'apatridie, et de renforcer la résilience face aux risques de catastrophe ainsi que les approches des déplacements induits par le climat.

Conformément à l'objectif du HCR prévoyant de doubler les interventions en espèces en Afrique, de nombreuses opérations s'emploient à concrétiser cet objectif. En Afrique du Sud, en Angola, au Malawi et en Zambie, le HCR met désormais en œuvre les interventions en espèces dans le cadre de son programme normal, et remplace si possible la distribution de vivres et d'articles de secours essentiels par une assistance en espèces. Les autres pays de la région se sont engagés à fournir des espèces pour couvrir les besoins essentiels dans le cadre de « l'approche graduée », initiative qui aide à fournir un soutien aux réfugiés les plus pauvres en renforçant la sécurité alimentaire et les moyens d'existence durables. Dans le contexte de la COVID-19, le HCR a augmenté les interventions en espèces dans les contextes urbains, tout en plaidant pour l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de sécurité sociale.

### **Mouvements mixtes**

Le HCR et la SADC ont établi un plan d'action commun pour renforcer l'appui aux États membres de la SADC par une expertise technique et aider à assurer une réponse régionale harmonisée de la gestion des mouvements mixtes. Le plan d'action commun (2020-2024) a été entériné par le sous-comité de la sécurité publique de la SADC en juin 2020. En outre, conformément à sa stratégie visant à gérer les mouvements mixtes en Afrique, le HCR met en œuvre un projet commun avec l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce projet de quatre ans aidera les pays de la SADC à renforcer les mécanismes institutionnels de gestion de la migration, en mettant notamment en place des cadres de protection pour les personnes vulnérables, y compris celles qui ont besoin de la protection internationale.

### **Apatridie**

De grands progrès ont été accomplis dans la région sur la voie de l'éradication de l'apatridie, même s'ils ont été ralentis par la COVID-19. En octobre 2019, l'Angola a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Le Congo (République du), la République démocratique du Congo, la Namibie et la Zambie ont pris des mesures décisives pour adhérer aux conventions relatives à l'apatridie. De plus, le Congo (République du) et l'Eswatini ont adopté des plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie qui prévoient une réforme de la loi sur la nationalité. L'Angola, Madagascar, la Namibie, la République démocratique du Congo et la Zambie ont des plans nationaux qui attendent d'être officiellement approuvés par leur gouvernement respectif. Au vu du contexte politique favorable, le HCR redoublera d'efforts pour renforcer et promouvoir des cadres administratifs et juridiques qui préviennent l'apatridie et garantissent l'accès des personnes relevant de sa compétence aux documents d'identité nécessaires.

## **C. Information financière**

En octobre 2019, le Comité exécutif a approuvé un budget de 301,2 millions de dollars E.-U. pour la région de l'Afrique australe. Fin août 2020, le budget total s'élevait à 324,4 millions de dollars E.-U. Il est actuellement financé à 49 %. Les augmentations du budget pour la région ont été de 31,2 millions de dollars E.-U. pour la réponse à la pandémie de COVID-19 et de 2 millions de dollars E.-U. pour faire face au conflit interne dans le nord-est du Mozambique.